

# INFORMATIONS AUX HABITANTS

## 1. SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Une extension de l'offre de transport communautaire est mise en place par la C.A.S.C à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle s'adresse aux personnes présentant un handicap qui ne leur permet pas d'utiliser les lignes régulières du réseau de transports collectifs dans des conditions d'accès et de sécurité satisfaisantes. Ce service est ouvert de plein droit aux personnes handicapées ne pouvant se passer de l'usage d'un fauteuil roulant pour leurs déplacements et aux personnes non-voyantes. Les autres personnes ayant un handicap permanent ou temporaire réduisant leur mobilité peuvent bénéficier de ce service sous condition.

Si vous êtes concernés par ce dispositif, il convient de venir se renseigner au secrétariat de mairie pour des explications complémentaires, avant toute mise en œuvre du dispositif.

## 2. ENQUETE INSEE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SECURITE.

L'Institut nationale de la statistique et des études économiques (INSEE), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalisera du 1<sup>er</sup> février 2018 au 30 avril 2018, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## 3. LES FREQUENCES DE LA T.N.T CHANGENT LE 27 MARS 2018.

Le 27 mars 2018, notre commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Une recherche des nouvelles fréquences sera nécessaire sur votre poste de télévision notamment si vous captez via une antenne râteau. Des informations complémentaires sont disponibles en mairie en cas de besoin.

St-Jean Rohrbach, le 23 janvier 2018.



Le maire

Cyrille FETIQUE

